

Le chômage des jeunes en France : un état des lieux

Catherine Bruno, Sandrine Cazes *

Département des études de l'OFCE

En France, au cours des vingt dernières années, la lutte contre le chômage des jeunes est devenue un des objectifs prioritaires de tous les gouvernements. En effet, le taux de chômage des jeunes est rarement passé en dessous de 20 % depuis 1983. Cependant, cette situation n'est pas spécifiquement française ; l'Italie et l'Espagne connaissent, eux aussi, un taux de chômage des jeunes élevé. La persistance d'un taux de chômage des jeunes élevé en France est d'autant plus étonnante que les facteurs démographiques et l'allongement de la scolarité auraient dû contribuer à faciliter l'insertion des jeunes actifs sur le marché du travail. Le chômage semble être alors un passage obligé pour les jeunes dans un contexte économique défavorable. Face à ces problèmes, le débat sur le chômage des jeunes a porté sur le coût de travail et l'adéquation des formations aux emplois. L'examen de ces deux points se fait avec l'aide des données issues de l'enquête Emploi réalisée chaque année par l'Insee. Il ressort de cette étude que le chômage des jeunes, comme le chômage des adultes d'ailleurs, est très sensible à l'activité économique. Il n'a pas été possible de montrer, à partir des données annuelles issues de l'enquête Emploi, que le coût du travail avait un impact significatif sur le chômage des jeunes au cours de la période 1970-1994 . De plus, les problèmes de formation se trouvent exacerbés par le fait qu'il y ait une pénurie d'emplois qui se reporte sur les jeunes en général, mais plus encore sur les jeunes non qualifiés qui se retrouvent relégués en queue de file d'attente sur le marché du travail.

En France, depuis une quinzaine d'années, la lutte contre le chômage des jeunes — c'est-à-dire des moins de 25 ans — a été un objectif affiché par tous les gouvernements. En effet, depuis 1983, le taux de chômage des jeunes, défini au sens du *BIT*, est rarement passé en dessous de la barre des 20 % — soit le double de celui calculé sur l'ensemble de la population

* Les auteurs remercient G. Cornilleau, G. Forgeot, J. Gautié, F. Portier et S. Scarpetta pour les remarques et les commentaires très utiles qui leur ont apportés. Les opinions exprimées sont celles des auteurs.

active —, même s'il a connu une légère décline en 1986 ; fin 1996, il atteignait près de 26 %. La France n'est toutefois pas le seul pays européen à connaître une telle situation : en Italie, un jeune actif sur trois était au chômage en 1996, en Espagne, deux sur cinq ; en Allemagne, par contre, seulement un jeune sur dix était sans travail (Eurostat, 1996). L'Allemagne est d'ailleurs souvent citée en exemple, étant le seul pays occidental où le taux de chômage des jeunes est plus faible que celui de l'ensemble de la population sur la période 1970-1990 (Elbaum et Marchand, 1994).

La persistance, en France, d'un taux de chômage des jeunes élevé est d'autant plus étonnante que leur taux de scolarité n'a cessé d'augmenter ces vingt dernières années, entraînant une diminution importante des taux d'activité des moins de 25 ans ¹ au cours de la période. En outre, les pouvoirs publics ont déployé de façon massive des mesures en faveur des jeunes : au cours de la même période, les programmes d'aides à l'emploi destinés aux jeunes n'ont pas cessé de se diversifier et surtout d'augmenter : les dépenses en politique active de l'emploi ont été multipliées par six en vingt ans (Gélot et Osberg, 1995). De plus, les facteurs démographiques n'ont pas contribué à augmenter le chômage des jeunes : en effet, la population totale des jeunes relativement à la population totale d'ensemble a sensiblement diminué en France depuis le début des années soixante-dix. Par ailleurs, l'augmentation de la demande de travail des secteurs employant surtout des jeunes (commerce de détail, restauration, etc.) au cours des vingt dernières années (OCDE, 1996) aurait dû plutôt jouer, elle aussi, en faveur d'une baisse du chômage des jeunes en France.

Il semble cependant que le chômage soit pratiquement un passage obligé pour la plupart des jeunes sortant du système éducatif, l'accès direct à l'emploi étant de plus en plus rare (Meron et Minni, 1995). Par ailleurs, les jeunes enchaînent souvent des contrats à durée déterminée, entrecoupés de périodes de chômage (*effet manège*) ; de fait, la durée continue moyenne passée au chômage est plus faible pour les jeunes que pour les adultes ² alors que la durée cumulée est plus élevée. La difficulté à trouver un emploi stable constitue une autre caractéristique de la situation des jeunes sur le marché du travail.

Face à ces problèmes, le débat sur le chômage des jeunes s'est focalisé sur deux thèmes, celui du taux de salaire et celui de l'adéquation des formations aux emplois : dans le premier cas, ce serait la rigidité des salaires qui serait responsable de la situation des jeunes sur le marché du travail ; dans le second cas, l'inadaptation du système de formation aux besoins des entreprises serait la cause d'un chômage élevé chez les jeunes.

1. En 1996, le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 19 ans en France est égal à 5,3 % : il est le taux d'activité le plus faible de tous les grands pays occidentaux.

2. En 1995, elle était de huit mois pour les moins de 25 ans et de 16 mois pour les 25-49 ans.

Avant d'examiner ces deux aspects, nous comparons la situation des jeunes chômeurs à celle des adultes, ce qui nous permet de déterminer les spécificités du chômage des jeunes. Dans un second temps, nous déterminons l'influence du salaire sur le chômage des jeunes : existe-t-il une relation significative entre le coût du travail et le chômage des jeunes, *a fortiori* entre le coût du travail et l'emploi des jeunes ? Puis, nous analysons dans un troisième temps si la formation acquise au sein du système éducatif constitue une protection efficace contre le chômage : dans ce cas, les jeunes auraient tout intérêt à poursuivre le plus longtemps possible leurs études toutes choses égales par ailleurs.

La spécificité du chômage des jeunes

Nous adoptons une approche en termes de stocks et de flux afin d'analyser le chômage des jeunes en France depuis 1970. A cet effet, nous utilisons l'enquête Emploi menée chaque année au mois de mars par l'Insee. Nous disposons des flux³ entrant et sortant du chômage⁴ par âge⁵ ; ceci nous permet de comparer la situation des jeunes chômeurs à celle des adultes et de préciser la nature du chômage des jeunes.

Les fluctuations du chômage des jeunes et des adultes : chocs communs ou spécifiques ?

La corrélation du taux de chômage des jeunes et du taux de chômage des adultes avec le cycle économique⁶ indique que ces deux taux sont contracycliques (la corrélation est de $-0,35$ pour les jeunes et de $-0,48$ pour les adultes, tableau 1) ; ainsi, lorsque survient une expansion économique, les taux de chômage baissent. Il en est de même pour les flux entrant au chômage : le nombre de jeunes et d'adultes entrant au chôma-

3. Les données de flux entrant au chômage sont rapportées à la population active occupée; les données de flux sortant du chômage sont rapportées au nombre de chômeurs.

4. Il s'agit de flux apparents. Pour les flux d'entrée au chômage ($I \rightarrow U$), la provenance est soit l'inactivité ($I \rightarrow U$), soit l'emploi ($E \rightarrow U$). Pour les flux de sortie du chômage ($U \rightarrow$), la destination est soit l'inactivité ($U \rightarrow I$), soit l'emploi ($U \rightarrow E$). Dans les tableaux suivants, la lettre j désigne les jeunes, la lettre a les adultes.

5. Les 15-24 ans, les 25-49 ans et les 50 ans et plus.

6. Le cycle économique, noté y , est appréhendé par le produit intérieur brut français purgé de sa composante tendancielle par le filtre de Hodrick et Prescott.

ge diminue lorsque l'activité économique s'accroît. Intuitivement, les flux sortant du chômage devraient augmenter en période d'expansion. Or, leur corrélation avec le cycle économique indique qu'ils ne varient pas dans le même sens. Burda et Wyplosz (1994) trouvent le même résultat pour plusieurs pays occidentaux dont la France. Ce résultat s'explique toutefois dans la mesure où les flux entrant au chômage, quelle que soit leur provenance, et les flux sortant du chômage, quelle que soit leur destination, sont extrêmement corrélés⁷ entre eux. En outre, une interprétation plausible est qu'en période de récession, bien que le nombre total de créations d'emplois diminue (Burda et Wyplosz, 1994), les créations d'emplois précaires augmentent. Ainsi, les flux de sortie du chômage augmentent, en particulier vers l'emploi, car ce sont les chômeurs qui sont embauchés pour occuper les emplois précaires nouvellement créés. Par conséquent, la mobilité d'un emploi vers un autre emploi diminue en période de récession alors que la mobilité du chômage vers l'emploi de nature précaire augmente.

1. Cyclicité des flux de jeunes et d'adultes

Flux	Uj -> Ej	Ua -> Ea	Uj -> Ij	Ua -> Ia	Ej -> Uj	Ea -> Ua	Ij -> Uj	Ia -> Ua
C(,y)	-0,61	-0,50	-0,38	-0,44	-0,46	-0,39	-0,29	-0,31

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Pour compléter l'étude dynamique du chômage des jeunes en France depuis 1970 et sa comparaison avec le chômage des adultes, nous utilisons la factorisation d'Aoki pour décomposer chaque taux de chômage en une composante commune et une composante spécifique. Pour cela, nous définissons la composante commune comme la demi-somme de ces deux variables et leur composante spécifique comme leur différence divisée par deux :

$$\Sigma = (u_a + u_j)/2$$

$$\Delta = (u_a - u_j)/2$$

u_a et u_j représentent respectivement les taux de chômage des jeunes et des adultes. Ils peuvent être réécrits sous la forme suivante :

$$u_a = \Sigma + \Delta$$

$$u_j = \Sigma - \Delta$$

7. La corrélation entre les flux de chômeurs en provenance ou à destination de l'emploi est de l'ordre de 0,90 pour les jeunes, 0,96 pour les adultes. La corrélation entre les flux de chômeurs en provenance ou à destination de l'inactivité est égale à 0,93 pour les jeunes et les adultes.

La composante commune des taux de chômage des adultes et des jeunes est notée Σ et la composante spécifique Δ . Si seuls des chocs communs sont à la source des fluctuations des taux de chômage des jeunes et des adultes alors la variance de la composante spécifique, Δ , sera nulle. Au contraire, si ce sont uniquement des chocs spécifiques qui animent les fluctuations des taux de chômage des jeunes et des adultes, la variance de la composante commune, Σ , sera nulle. Nous construisons le rapport des variances pour les données de stocks et de flux relatives au chômage jeune et adulte.

2. Part des chocs communs et spécifiques dans le chômage des jeunes et des adultes

Jeunes	Adultes	V(D)	V(S)	V(D)/V(S)
u_j	u_a	14,97	86,20	0,17
U --> E	U --> E	0,12	0,76	0,16
U --> I	U --> I	0,11	0,96	0,11
E --> U	E --> U	0,05	1,77	0,02
I --> U	I --> U	0,01	1,00	0,01

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Il ressort clairement du tableau 2 que les chocs communs sont la source principale des fluctuations du chômage des jeunes et des adultes à la fois en termes de stocks et de flux. Ce résultat conforte l'idée selon laquelle le chômage des jeunes et celui des adultes sont animés par une dynamique jointe. La composante commune au chômage des adultes et des jeunes, autrement dit le fonctionnement et l'état du marché du travail, est une variable déterminante depuis 1970 dans l'explication du chômage des jeunes et celui des adultes.

La causalité entre le chômage des jeunes et des adultes

Nous précisons la nature des liens entre le chômage des jeunes et celui des adultes en utilisant la notion de causalité au sens de Granger. La définition de la causalité développée par Granger (1969) indique qu'une variable y cause une variable x si, pour prévoir x , le passé de y apporte une information supplémentaire par rapport au seul passé de x . La causalité entre deux variables peut se décomposer comme suit : une causalité de x

vers y (C_{xy}), une causalité de y vers x (C_{yx}) et une causalité instantanée (C_i) (Gourrieroux, Monfort, Renault, 1987) ⁸.

Dans le tableau 3 ⁹, la mesure de la dépendance, pour chaque couple de variables, se décompose en causalités unidirectionnelles et instantanée évaluées chacune en pourcentages de la dépendance totale. Les taux de chômage des jeunes et des adultes, les flux de jeunes et d'adultes de l'emploi vers le chômage ainsi que les flux de jeunes et d'adultes du chômage vers l'emploi sont dépendants les uns des autres au sens de Granger, cette dépendance étant expliquée par une causalité instantanée : cela signifie que ces flux de jeunes et d'adultes se causent instantanément et mutuellement sans pour autant que le passé de l'une ou l'autre variable explique cette dépendance temporelle. En revanche, les flux de jeunes entrant au chômage (qu'ils proviennent de l'emploi ou de l'inactivité) et les flux d'adultes sortant du chômage pour un emploi ne sont pas dépendants les uns des autres au sens de Granger. Ce dernier résultat constitue un élément d'appréciation du débat concernant la nature du chômage des jeunes en France. En effet, les adultes chômeurs qui trouvent un emploi ne le font pas au détriment de jeunes perdant un emploi ou de jeunes inactifs devenant chômeurs.

Nous avons par ailleurs étudié la causalité au sens de Granger (tableau 4) entre le chômage des jeunes d'une part, le chômage des adultes

3. Causalité entre le chômage des jeunes et le chômage des adultes ¹

Jeunes (j)	Adultes (a)	Dépendance	C _{j,a}	Ca _j	C _i
u_j	u_a	1,28 *	8	2	90
--> U _j	--> U _a	1,21 *	0	0	100
U _j -->	U _a -->	0,61 *	17	16	67
E _j --> U _j	E _a --> U _a	0,99 *	0	2	98
U _j --> E _j	U _a --> E _a	0,71 *	10	14	76
E _j --> U _j	U _a --> E _a	0,24	87,5	12,5	0
I _j --> U _j	U _a --> E _a	0,16	94	6	0

Source : enquête Emploi, INSEE.

1. Seules les statistiques de Student sont présentées : * indique qu'elles sont significatives au seuil de 5 %.

⁸ Les tests statistiques nécessaires à l'évaluation de la causalité portent sur des variables qui suivent un processus stationnaire ; les tests de Dickey et Fuller laissent apparaître que les variables de stocks et de flux sont stationnaires en différence comme le soulignent Hénin et Jobert (1993). Préalablement aux tests de causalité, il faut déterminer le nombre de retards nécessaire au blanchiment des résidus.

⁹ L'astérisque signifie que la statistique est significative au seuil de 5 %.

4. Causalité entre chômage et salaire ¹

Variable 1	Salaire	Dépendance	C1,w	Cw,1	Ci
u_j	w	0,28 *	29	57	14
u_a	w	0,38 *	66	18	16
Ej -> Uj	w	0,47 *	25	75	0
Ea -> Ua	w	0,30 *	66	34	0
Uj -> Ej	w	0,21	9	91	0
Ua -> Ea	w	0,46 *	17	33	50

Source : Enquête Emploi, INSEE.

1. Seules les statistiques de Student sont présentées : * indique qu'elles sont significatives au seuil de 5 %.

d'autre part, et un indicateur de salaire ¹⁰. Le tableau 4 indique que, lorsque cet indicateur augmente, le nombre de jeunes perdant leur emploi et entrant au chômage augmente. Ce résultat semble donc faire du salaire une variable déterminante de la mobilité des jeunes de l'emploi vers le chômage. En revanche, le salaire n'est pas la préoccupation principale des jeunes chômeurs qui trouvent un emploi : en effet, le salaire minimum rapporté au salaire moyen ne cause pas le chômage des jeunes au sens de Granger.

Pour les adultes, la situation est totalement différente : c'est le taux de chômage des adultes qui cause le rapport du salaire minimum au salaire moyen au sens de Granger. Il en est de même pour les flux d'adultes allant de l'emploi vers le chômage. Ces résultats vont dans le sens d'une segmentation du marché du travail avec, pour les adultes ayant un emploi, un fort pouvoir de négociation, et une forte sensibilité des revendications salariales au niveau du chômage. En revanche, les chômeurs adultes qui trouvent un emploi font des concessions en matière de salaire : le salaire et les flux de sortie du chômage vers l'emploi pour les adultes se causent instantanément.

10. Nous retenons quatre indicateurs de salaire : le salaire minimum brut rapporté au salaire brut moyen ; le coût salarial brut minimum rapporté au coût salarial brut moyen ; le salaire brut minimum réel ; le coût salarial brut minimum réel. Quel que soit l'indicateur retenu, les résultats sont inchangés. Les résultats présentés dans le tableau 4 retiennent comme indicateur le salaire brut minimum rapporté au salaire brut moyen. Préalablement au calcul des mesures de causalité, nous calculons la corrélation entre le chômage des jeunes et des adultes d'une part et l'indicateur de salaire, noté w, d'autre part. Il s'avère que celle-ci est toujours positive que l'on considère les données de stocks ou de flux relatives au chômage des jeunes et des adultes.

Les jeunes sont plus exposés que les adultes au risque de chômage

Adopter une approche en termes de stocks et de flux permet de montrer que, bien que le taux de chômage des jeunes soit élevé depuis vingt ans, cela ne signifie pas que le marché du travail est stagnant pour les jeunes. En effet, au cours d'une année, les jeunes entrent trois fois plus nombreux que les adultes au chômage ; par contre, ils en sortent aussi nombreux que les adultes (tableau 5). Cette situation explique alors pourquoi le taux de chômage des jeunes est environ trois fois plus élevé que celui des adultes. Plus précisément, le nombre de jeunes chômeurs trouvant un emploi est comparable à celui de chômeurs adultes trouvant un emploi : depuis 1990, le rapport entre jeunes et adultes est constant. L'entrée au chômage de jeunes perdant leur emploi est deux à trois fois plus élevée que celle des adultes perdant leur emploi au cours d'une année sur la période 1970-1994. Par conséquent, les flux d'entrée au chômage des jeunes est l'une des variables d'ajustement du marché du travail en France : en situation de récession, les entreprises sacrifient en premier lieu les emplois occupés par des jeunes et préservent ceux occupés par des adultes.

5. Mobilité des jeunes par rapport à celle des adultes

Jeunes/Adultes	1970	1975	1980	1985	1990	1994
Taux de chômage	3,26	3,13	3,60	3,01	2,11	2,15
Flux U à E	0,89	1,13	0,91	1,25	1,20	1,20
Flux E-> U	2,19	2,52	3,28	3,42	3,66	2,92

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Le tableau 6 confirme le fait que les jeunes ayant un emploi sont plus exposés que les adultes au risque de chômage : en 1970, 1,2 % d'entre eux entraient au chômage contre 15,6 % en 1994. Pour les adultes, ce taux était de 0,5 % en 1970 et de 5,3 % en 1994. Cependant, l'exposition au risque de chômage ne s'est pas aggravée au cours du temps pour les jeunes relativement aux adultes : en effet, sur la période 1970-1994, les jeunes entrent au chômage trois fois plus nombreux que les adultes au cours d'une année (le rapport des flux d'entrée jeunes/adultes est approximativement constant, autour de trois).

6. Flux annuels d'entrée au chômage

En %

Flux d'entrée	Jeunes	Adultes
1970	1,2	0,5
1975	3,0	1,1
1980	5,8	1,7
1985	10,1	2,9
1990	11,4	3,1
1994	15,6	5,3

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Afin de compléter l'analyse des mouvements de main-d'œuvre jeune, il est intéressant d'observer les flux annuels d'entrée et de sortie de l'emploi (tableau 7) : la mobilité des jeunes, de l'inactivité vers l'emploi, ou du chômage vers l'emploi, est plus élevée que celle des adultes au cours d'une année sur l'ensemble de la période 1970-1994. Il en est de même pour les sorties de l'emploi des jeunes vers l'inactivité ou vers le chômage.

7. Flux annuels d'entrée et de sortie de l'emploi

En %

Flux	1970	1975	1980	1985	1990	1994
à Ej	9,8	11,3	14,2	15,1	13,8	17,9
à Ea	5,7	5,3	5,7	3,9	4,8	5,4
Ej à	10,1	12,2	14,6	17,9	20,0	24,9
Ea à	3,4	3,0	3,7	4,4	4,4	6,7

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Au terme de cette première partie, il apparaît que, bien que les sources de fluctuations du chômage des jeunes et des adultes soient majoritairement communes, certaines spécificités semblent caractériser la situation des jeunes sur le marché du travail. En particulier, l'étude de la causalité au sens de Granger indique que le lien positif entre indicateur de salaire et chômage va du salaire vers le chômage pour les jeunes, du chômage vers le salaire pour les adultes. Cependant, le lien entre le salaire minimum et le chômage des jeunes n'est pas significatif lorsqu'est prise en compte la politique de l'emploi menée en faveur des jeunes dans l'explication du chômage des jeunes comme nous le montrons ultérieurement. Par ailleurs, les mouvements de main d'œuvre jeune, notamment vers l'inactivité ou le chômage, ne sont pas dus au fait que les chômeurs adultes trouvent un emploi.

L'impact du coût salarial sur le chômage des jeunes

L'importance du chômage de certaines catégories d'actifs en France (les jeunes, les non-qualifiés) ravive le débat sur la nécessité d'ajustements structurels sur le marché du travail. Ainsi trouve-t-on dans un certain nombre d'analyses économiques l'idée selon laquelle le chômage élevé des jeunes serait dû à un salaire relatif trop élevé ¹¹ (Moghadam, 1993, pour le FMI). Régulièrement, des propositions sont faites pour instaurer un salaire minimum spécifique aux jeunes, comme il en existe en Belgique ou aux Pays-Bas.

Toutefois, il est important de rappeler qu'il existe, en France, différentes modalités permettant d'abaisser le salaire de certains jeunes sous le niveau du SMIC ¹². Ainsi, les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être rémunérés à un salaire dérivant à 80 % du SMIC ; par ailleurs, près de 600 000 jeunes (soit environ 20 % des actifs de moins de 26 ans) bénéficiaient en mars 1994 de différents contrats d'insertion permettant d'abaisser leur coût pour les entreprises (Cette et *alii*, 1996). En outre, les principales caractéristiques du chômage des jeunes décrivent un chômage d'insertion : le taux d'entrée au chômage est élevé ainsi que la probabilité d'en sortir. Plusieurs études ont souligné la difficulté pour les jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, d'entrer directement et rapidement sur le marché du travail (CSERC, 1996). En effet, la pénurie générale d'emplois en France tend à pénaliser les derniers entrés sur le marché du travail et à les rejeter en queue de la file d'attente (Gautié, 1994). Dans ce contexte, les éléments du débat sur l'abaissement du coût du travail des jeunes (allègements de cotisations patronales, propositions d'un « SMIC-jeunes ») semblent un peu perdre de leur pertinence.

Cependant, le débat est plus complexe : d'une part, parce que les jeunes étant fortement représentés dans les salariés peu rémunérés (ils constituent près du quart des salariés payés en dessous de 1,33 fois le SMIC), on peut s'attendre à une plus forte sensibilité de l'emploi des jeunes au SMIC ; de l'autre, parce qu'on trouve, parmi les jeunes chômeurs, une forte proportion de non-qualifiés (en 1996, ils représentaient pratiquement la moitié des chômeurs de moins de 26 ans). Certains pays européens ont choisi de déconnecter le salaire des jeunes de celui des adultes. Le cas de l'Allemagne — seul grand pays industrialisé à avoir un

11. Dans la presse récente, voir par exemple l'article de A. Fourçans, *Libération* du 6 février 1997

12. Le SMIC, introduit en janvier 1970, est un salaire horaire minimum, brut, indexé sur les prix à la consommation ; il est réévalué en juillet d'au moins la moitié de la hausse du taux de salaire horaire ouvrier moyen (TSH), en francs constants, et peut bénéficier de « coups de pouce ».

taux de chômage des jeunes pratiquement identique à celui des adultes — est très particulier : la déconnexion du salaire des jeunes par rapport à celui des adultes se fait dans le cadre d'un système d'apprentissage garantissant une formation professionnelle ; l'existence d'un salaire relatif inférieur pour les jeunes se justifie par le fait que ce système est coûteux pour l'employeur (mais se fait dans une logique d'investissement en capital humain). Les Pays-Bas constituent également un cas intéressant, puisque le taux de chômage des jeunes est passé de 25% en 1983 à 10% en 1996, après une politique vigoureuse de diminution du coût du travail des moins qualifiés : la baisse du salaire minimum légal en 1984, la réduction du niveau du « SMIC-jeunes » par rapport au SMIC général¹³, puis le gel de ces salaires jusqu'en 1990, ont au total entraîné une forte baisse du « SMIC-jeunes » en termes réels et en termes relatifs. Toutefois, cette politique de baisse du coût du travail s'est inscrite dans un contexte de fort accroissement de la flexibilité du temps de travail (expansion du travail à temps partiel, recours fréquent au travail temporaire durant la période) entraînant une diminution générale du taux de chômage (OCDE, 1996). Enfin, la première partie de cet article soulignait l'existence d'un lien, positif, entre le chômage des jeunes et l'indicateur de salaire minimum, avec une causalité au sens de Granger allant du salaire vers le chômage. Aussi, l'approche en termes de coût du travail des jeunes demeure pertinente en France. Plus généralement, elle conduit à s'intéresser aux effets du SMIC sur la situation des jeunes sur le marché du travail.

Quelques éléments théoriques et empiriques

Comme le soulignait une étude récente, il est aussi facile du point de vue théorique de plaider pour ou contre le salaire minimum (Dolado et *alii*, 1996). Une première approche trouve une relation négative entre le niveau du salaire minimum et l'emploi (Cahuc et Zylberberg, 1996). Dans une économie possédant différents types de main-d'œuvre, le salaire minimum a plusieurs effets : il joue à la fois sur la structure de la demande de travail et sur l'évolution de la répartition des salaires, donc sur l'emploi total. Aussi, la rigidité à la baisse du coût du travail qu'il impose pénaliserait particulièrement l'emploi non qualifié (donc les jeunes), ceux-ci devenant relativement « trop chers » par rapport aux autres catégories de travailleurs. Cependant, il est aussi possible de mettre en évidence une relation positive entre le salaire minimum et l'emploi, notamment si les

13. Adopté au début de 1974, le salaire minimum spécifique aux jeunes est calculé en pourcentage du SMIC général et croissant avec l'âge : entre 15 et 22 ans, il passe par paliers de 30 % du SMIC à 85 %, ces taux ayant été révisés à la baisse à deux reprises en 1981 et 1983 (Salverda, 1992).

entreprises disposent d'un pouvoir de monopsonne, autrement dit si elles peuvent déterminer unilatéralement les salaires ¹⁴ (Stigler, 1946).

Les études empiriques dressent un tableau tout aussi contrasté. Un très grand nombre de travaux a essayé de déterminer les effets des variations du salaire minimum sur l'emploi ou le chômage ¹⁵. Au début des années quatre-vingt, une étude (Brown, Gilroy et Kohen, 1982) faisant le point sur l'état de la littérature en matière de données et des méthodologies utilisées conclut que, toutes choses égales par ailleurs, une hausse de 10 % du salaire minimum entraînerait une baisse de 1 à 3 % de l'emploi des jeunes ¹⁶ aux Etats-Unis ; mais dans l'actualisation de leur étude en 1983, les auteurs trouvaient une élasticité emploi/salaire minimum plus faible (-0,1) et plus aucun effet sur le chômage des jeunes.

Plusieurs études ont été menées par la suite aux Etats-Unis, notamment pour évaluer si des hausses de salaire minimum dans certains Etats avaient eu une incidence sur l'emploi ¹⁷. Card et Krueger (1995) ont, par exemple, étudié l'impact des augmentations du salaire minimum dans différents Etats américains : ils trouvent, en étudiant l'industrie « fast-food » dans l'Etat du New-Jersey, une corrélation positive entre le salaire minimum et l'emploi dans cette branche, suite à un relèvement en 1992 du salaire minimum de cet Etat ; mais ils ne décèlent aucun effet significatif dans d'autres Etats.

Les études empiriques portant sur la France aboutissent également à des résultats très mitigés. Ainsi, les tests économétriques réalisés par Bazen et Martin (1991) sur la relation entre le salaire minimum et l'emploi des jeunes débouchent sur des élasticités négatives comprises entre -0,1 et -0,3. Toutefois, les auteurs émettent des doutes sur leurs résultats : « Nous n'avons pas pu, d'un point de vue économétrique, établir de façon satisfaisante que l'accroissement des coûts réels de la main-d'œuvre

14. En effet, tant que le salaire minimum reste inférieur au salaire concurrentiel, l'emploi est déterminé par l'offre de travail qui augmente avec le salaire. Le modèle du monopsonne permet donc de trouver une relation croissante entre salaire minimum et emploi, pour des faibles valeurs du salaire minimum, et décroissante pour des valeurs élevées (pour une présentation plus détaillée, voir par exemple Machin, 1994 ; Manning, 1994 ; Cahuc et Zylberberg, 1996).

15. Il s'agit en général, soit d'estimer la corrélation entre les variations de l'emploi (du chômage) et celles du salaire minimum ; soit d'utiliser des données expérimentales avec groupe de contrôle (où un groupe perçoit une variation du salaire minimum, l'autre pas) — cette méthode est très répandue aux Etats-Unis, voir par exemple les travaux de Card et Krueger (1994) — ; soit d'étudier l'effet direct du salaire minimum sur la répartition instantanée des salaires (Meyer et Wise, 1993).

16. Les auteurs confrontent plusieurs études empiriques utilisant des séries temporelles, des données en coupe instantanée : le premier type de données permet de suivre l'évolution du salaire minimum par rapport à celle des autres salaires, tandis que les données en coupe permettent de comparer les effets d'un même salaire minimum, à une date donnée, mais dans différents contextes (législation, nombre de personnes payées au salaire minimum, etc).

17. Aux Etats-Unis, le salaire minimum fédéral constitue un plancher, mais chaque Etat américain est ensuite libre de fixer un salaire minimum supérieur.

jeune a eu une incidence négative sur l'emploi des jeunes — même si nous pensons que tel est en fait le cas ». Dans une remise à jour d'une étude réalisée en 1990, Benhayoun (1994) trouve que le SMIC aurait eu un très faible impact sur le taux d'emploi des jeunes¹⁸ ; toutefois, cette relation lui paraît trop fragile pour justifier l'introduction de mesures du type « SMIC-jeunes » en France. D'autres auteurs (Atkinson et *alii*, 1994 ; Fitoussi, 1994) mettent en évidence une relation positive entre le chômage relatif des jeunes non qualifiés et le rapport entre le SMIC et le salaire moyen.

Une étude macroéconomique récente conclut à un effet positif sur l'emploi, quoique modeste, d'un abaissement du coût du travail des jeunes par création d'un « SMIC-jeunes » ou exonérations des charges sociales patronales (Cette et *alii*, 1996). Toutefois les résultats restent modestes - la création à long terme d'environ 100 000 emplois avec un SMIC pour les jeunes inférieur de 20 % en moyenne à celui des adultes — et les emplois créés le seraient au prix d'importantes pertes d'emplois pour les adultes. A partir de données individuelles longitudinales, Abowd et *alii* (1996) mettent en évidence des résultats similaires : ils examinent les effets des évolutions du SMIC sur les transitions « emploi-chômage » des travailleurs selon leur position dans la répartition des salaires ; ils concluent que le SMIC a des effets assez importants sur l'emploi, et très importants sur les travailleurs employés au salaire minimum : « une hausse de 1 % du salaire minimum réel augmente la probabilité qu'un homme employé au salaire minimum perde son emploi, de 4,3 % ». Ces résultats suggèrent donc que le SMIC aurait un effet d'éviction pour des catégories de travailleurs, comme les non-qualifiés ou les jeunes.

Analyse économétrique : l'impact du SMIC sur le chômage des jeunes

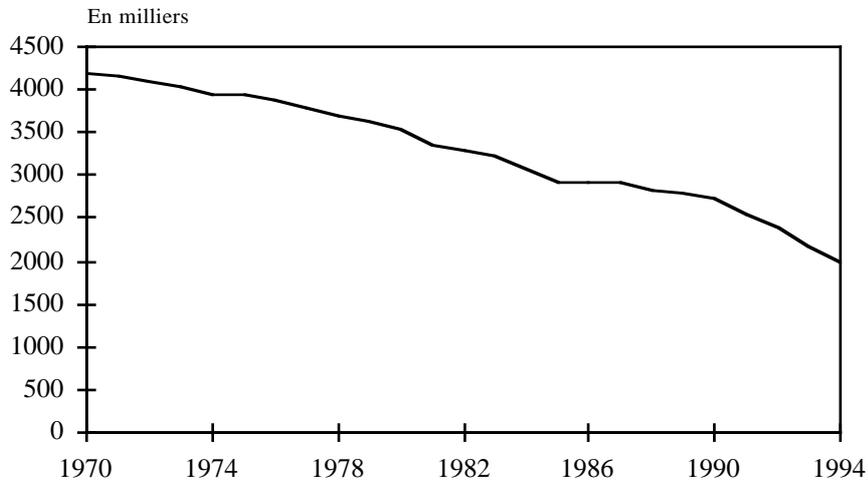
Afin de déterminer si l'existence d'un salaire minimum en France a eu un impact sur la situation des jeunes sur le marché du travail au cours de la période 1971-1994, il peut sembler pertinent de retenir, dans le cadre de régressions simples¹⁹, l'emploi des jeunes comme variable expliquée : ceci, afin d'avoir un effet direct du coût du travail. Toutefois, l'évolution de l'emploi des jeunes depuis le début des années soixante-dix a été bien différente de celle de l'emploi total (graphiques 1a et 1b). Il semble ainsi que l'emploi des jeunes soit resté pratiquement insensible aux fluctuations

18. Les valeurs des élasticités sont très faiblement significatives.

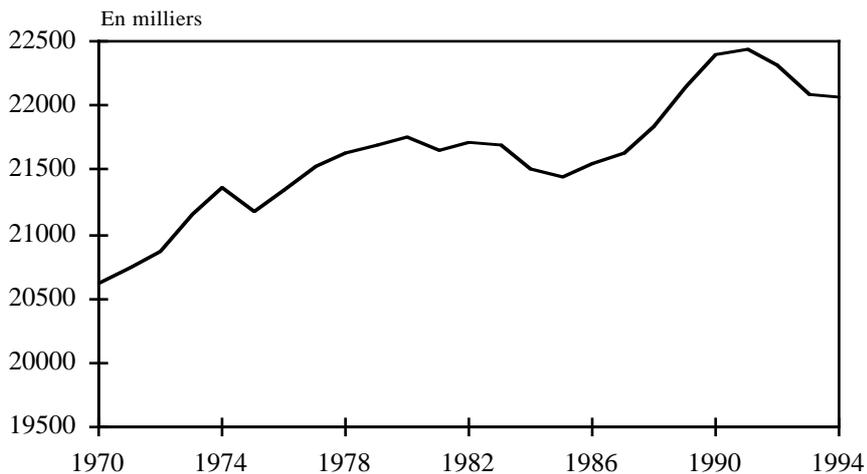
19. Nous ne résolvons pas de modèle théorique pour obtenir cette équation, mais il serait possible d'en dériver une forme voisine à partir de différents modèles orthodoxes (par exemple, un modèle de négociations).

conjoncturelles, mais ait été fortement influencé par les évolutions démographiques (forte baisse, depuis le début des années soixante-dix, de la part des jeunes dans la population totale) et de l'allongement de la durée de la scolarité. Aussi, nous avons préféré retenir, dans nos estimations, le taux de chômage des jeunes comme variable endogène.

1a. L'emploi des jeunes



1b. L'emploi total



Source : enquête emploi, INSEE.

Les variables explicatives

Le salaire minimum

Plusieurs variables sont utilisées dans la littérature pour représenter la notion de salaire minimum²⁰. En France, le SMIC s'applique à l'ensemble des salariés et est défini sur une base horaire. Aussi, avons nous retenu le salaire minimum horaire. En outre, nous avons introduit dans les régressions, différentes spécifications du SMIC, afin de tester l'effet du coût relatif du travail et celui du coût absolu. Dans le premier cas, nous avons retenu deux indicateurs : i) le SMIC horaire brut rapporté au taux de salaire horaire brut moyen (ce qui suppose que l'on s'attache plutôt à l'offre de travail) ; ii) le rapport des coûts salariaux, c'est-à-dire charges patronales comprises (on met alors l'accent sur la demande de travail) ; ceci permet de prendre en compte les effets des mesures d'allègement du coût du travail et de saisir l'évolution du coût relatif du travail des jeunes. Dans le second cas, nous avons introduit ces indicateurs en niveau, en prenant respectivement le niveau du salaire minimum horaire réel (égal au salaire minimum horaire nominal déflaté par l'indice des prix de production) et le coût horaire réel du travail au SMIC (charges patronales comprises).

Les fluctuations conjoncturelles

Comme dans la plupart des travaux empiriques de ce type, nous avons approximé l'indicateur cyclique par la variable de taux de chômage des 25-49 ans (Brown, Gilroy et Kohen, 1982 ; Benhayoun, 1994) ; mais il est possible d'utiliser d'autres séries pour contrôler l'impact de la conjoncture (par exemple, l'écart entre le PIB potentiel, mesuré en utilisant le filtre de Hodrick et Prescott, et le PIB effectif).

Le taux de scolarité

Parmi les variables jouant sur l'offre de travail, nous avons retenu le taux de scolarité des 15-24 ans, même si le choix de cette variable pose des problèmes d'endogénéité : les jeunes peuvent par exemple décider de prolonger leurs études parce que le chômage est élevé. Toutefois, depuis le début des années soixante-dix, cette variable semble évoluer selon une

20. Certaines études retiennent le niveau du salaire minimum, d'autres, le rapport « salaire horaire minimum / salaire horaire moyen » (par exemple, Burns, 1966 ; Adie, 1971 ; Benhayoun, 1994) ; par ailleurs, certains travaux prennent les salaires bruts, d'autres, nets des cotisations sociales salariés ; d'autres encore raisonnent en termes de coût salarial (c'est-à-dire cotisations patronales comprises, (Hamermesh, 1981 ; Benhayoun, 1994) ou avec le salaire minimum réel (Adie et Chapin, 1971 ; Adie, 1973 ; Gramlich, 1976 ; Abowd et Killingsworth, 1981 ; Benhayoun, 1994) ; enfin, « l'indice de Kaitz » est fréquemment utilisé (il représente l'évolution du salaire horaire minimum légal relativement au salaire horaire moyen, pondéré par la proportion de salariés couverts par salaire minimum, cet indice étant calculé pour l'économie globale, et pour chaque secteur d'activité Kaitz, 1970).

tendance positive ; nous avons donc préféré retenir directement l'évolution de cette variable, plutôt que la tendance, mais les deux spécifications sont substituables et donnent les mêmes résultats dans les estimations.

Les mesures de politique active de l'emploi

Les politiques actives de l'emploi comprennent différents types de mesures (activités d'information et d'orientation, programmes de formation ou encore promotion de l'emploi marchand ou non marchand). Celles-ci agissent sur le niveau du chômage par plusieurs biais : les activités d'information, de formation peuvent par exemple contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail par une meilleure adéquation de l'offre et de la demande ²¹, rendre la main-d'œuvre plus qualifiée, élever sa productivité et baisser son coût unitaire (d'où une modification de l'offre de travail et des répercussions sur le niveau global de l'emploi et du chômage d'équilibre) ; les mesures visant à promouvoir l'emploi aidé ont des effets plus difficiles à saisir dans la mesure où elles font intervenir des mécanismes complexes et parfois contradictoires (effets d'aubaine, de substitution entre emploi aidé et emploi régulier, effet d'éviction et effet d'appel ²²).

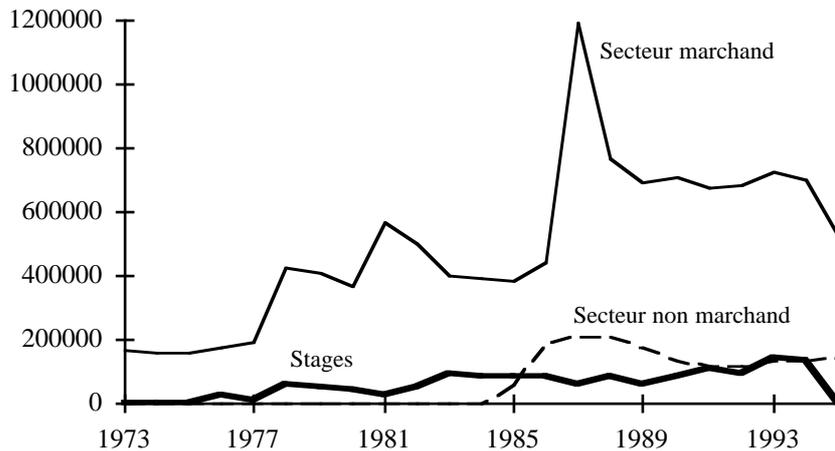
Au cours de la période étudiée, les dépenses en politique active de l'emploi ont pratiquement été multipliées par six et plus d'une cinquantaine de mesures différentes ont été proposées afin de lutter contre l'accroissement du chômage des jeunes (DARES, 1996). Il est donc important d'essayer de les introduire dans les régressions. Une façon imparfaite de les prendre en compte consiste à introduire une variable indicatrice reflétant les effets des programmes de formation pour les jeunes particulièrement importants en 1987 et en 1988 (Benhayoun, 1994). Il est aussi possible de reconstituer des séries détaillées d'aides à l'emploi des jeunes à partir des sources du ministère du Travail. Toutefois, en dehors de l'apprentissage existant sur l'ensemble de la période, la plupart des dispositifs n'a été appliquée que sur une durée limitée à quelques années. Ainsi, même en regroupant les différentes mesures en trois grandes rubriques — aide à l'embauche des jeunes dans les secteurs marchands (y compris apprentissage) ; aide à l'embauche des jeunes dans les secteurs non marchands et stages de formation (hors entreprises) —, l'introduction de ces trois séries dans une même régression pose un problème. Les emplois

21. Elles jouent en ce cas plutôt sur le chômage structurel.

22. Pour mesurer l'effet net de ces mesures sur le chômage, il faut tenir compte d'un ensemble d'effets de déperdition, comme l'effet d'aubaine pur (sans la mesure, l'entreprise aurait créé l'emploi de toute façon et l'aurait pourvu en recourant à une personne aux mêmes caractéristiques que le bénéficiaire), l'effet de substitution (l'entreprise aurait créé l'emploi, mais l'a pourvu par une personne aux caractéristiques différentes), l'effet d'éviction (baisse de l'emploi régulier par le comportement concurrentiel des entreprises qui profitent d'un emploi aidé pour gagner des parts de marché et par la hausse des salaires entraînée par le déploiement des dispositifs) et l'effet d'appel (augmentation de la population active). Pour une présentation plus détaillée, voir Gautié (1996).

aidés dans les secteurs non marchands, par exemple, n'apparaissent vraiment qu'à partir de 1985²³ avec les travaux d'utilité collective (TUC), remplacés au début des années quatre-vingt-dix par les contrats emplois solidarité (CES). Les stages et emplois aidés dans les secteurs marchands démarrent au milieu des années soixante-dix ; tous deux augmentent fortement au cours des années quatre-vingt, avec un maximum en 1987 pour l'emploi aidé, dû au cumul des différents contrats proposés aux jeunes (contrats d'apprentissage, contrats d'adaptation, etc) et des stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP), mis en place en 1985 et supprimés en 1990 (graphique 2). Finalement, nous avons donc choisi de fusionner l'ensemble de ces dispositifs en une seule variable d'aide à l'emploi des jeunes.

2. Les aides à l'emploi des jeunes



Source : Enquête Emploi, INSEE.

Résultats empiriques

L'équation estimée est de la forme :

$$u_{jt} = a_0 + a_1 \log(SMIC_t) + a_2 D_t + a_3 \log(Polj_t) + a_4 Ts_t + \varepsilon_t$$

où :

- u_{jt} représente le taux de chômage des jeunes (tel qu'il est défini dans l'enquête Emploi, c'est-à-dire au sens du *BIT*) ;
- $SMIC_t$ retrace l'évolution du salaire minimum (ou du coût du travail associé), en termes relatifs ou absolus (voir ci dessus).
- D_t contrôle les fluctuations conjoncturelles sur le marché du travail (taux de chômage des adultes).

23. En fait, ils démarrent en 1982 avec les emplois dits « jeunes volontaires » ; mais ces programmes n'ont pas concerné beaucoup de jeunes.

- $Polj_t$ représente le total des emplois aidés (y compris les stages) pour les jeunes rapporté au nombre de chômeurs jeunes.
- Ts_t retrace l'évolution du taux de scolarité.
- $(a_0, a_1, a_2, a_3, a_4)$ sont les coefficients à estimer.

La spécification économétrique testée est semi-logarithmique ; elle diffère donc de la relation log-linéaire « traditionnelle », initiée par Mincer (1976). Une telle spécification peut être obtenue à partir d'un petit modèle théorique simple (Forgeot, 1996) ; elle suggère qu'un salaire minimum — fixé au dessus du salaire d'équilibre du marché du travail — augmente d'autant plus le chômage que son niveau est élevé. En outre, elle présente l'intérêt de pouvoir interpréter simplement les coefficients estimés, puisque le coefficient a_1 (la semi-élasticité du taux de chômage des jeunes au salaire minimum) représente la variation en points du taux de chômage qu'entraînerait une hausse de 1% du salaire minimum. Le tableau 8 présente des estimations du taux de chômage des jeunes sur la période 1971-1994. La stationnarité des différentes séries a été testée ; il est assez difficile de trancher entre l'hypothèse de séries intégrées d'ordre zéro avec une tendance et celle de séries intégrées d'ordre un, c'est-à-dire stationnaires en différence première. Nous optons pour une représentation en niveau dans les estimations économétriques en nous assurant que les résidus de l'estimation sont stationnaires et non auto-corrélés entre eux.

Plusieurs résultats ressortent de ce tableau. Ainsi, la plupart des variables sont significatives et ont le signe attendu : le taux de chômage des adultes, utilisé comme variable approximative du cycle, a un coefficient toujours significatif et positif ; la variable « taux de scolarité » est

8. Estimation du taux de chômage des jeunes 1974-1994) ¹

Taux de chômage des jeunes	(1)	(2)
Constante	0,56	0,65
Taux de scolarité	- 1,94 *	- 1,92 *
Taux de chômage adulte	5,62 *	5,73 *
Politique de l'emploi	- 2,33 *	- 2,34 *
Indicateur du coût du travail	- 0,34	- 0,25
R2	0,96	0,96
DW	1,43	1,39

1. Seules les statistiques de Student sont présentées : * indique qu'elles sont significatives au seuil de 5 %. L'estimation (1) retient le coût horaire réel au SMIC ; l'estimation (2) retient le rapport des coûts salariaux, *i.e.* le coût salarial brut minimum rapporté au coût salarial brut moyen. Ne sont présentés dans ce tableau que les résultats avec correction de l'auto-corrélation des résidus.

Source : Enquête Emploi ; DARES ; INSEE, calculs des auteurs.

fortement significative et sa hausse tendancielle joue négativement sur le taux de chômage des jeunes. Il est toutefois très difficile de déterminer si les jeunes préfèrent retarder leur entrée sur le marché du travail, par peur du chômage ou pour acquérir un niveau plus élevé de formation. Enfin, la variable de politique active d'aides à l'emploi des jeunes est, elle aussi, significative et a le signe attendu : les dispositifs d'aides aux jeunes semblent avoir fortement influencé à la baisse le chômage des jeunes²⁴. En revanche, l'impact du salaire minimum sur le chômage des jeunes n'a pas pu être mis en évidence, et ce, quelle que soit la spécification retenue (équations (1) et (2), tableau 8) ; en outre, l'utilisation du SMIC horaire réel brut plutôt que du coût horaire réel du travail, ou du rapport des salaires horaires (minimum sur moyen) ne modifie pas ces résultats.

Même s'il n'a pas été possible de mettre en évidence d'effet direct du SMIC sur le chômage des jeunes dans cette étude, d'autres travaux empiriques y parviennent : Forgeot (1996) obtient par exemple une élasticité du taux de chômage des jeunes au salaire minimum positive et statistiquement significative, de l'ordre de 0,6. Il conclut que les hausses successives du SMIC réel pourraient avoir contribué à 2,8 points de hausse du chômage des jeunes en France de 1980 à 1994 (soit 32 % de la progression du chômage enregistrée sur cette période pour les 15-24 ans). Il semble donc que la quantification des effets du SMIC sur le chômage (ou l'emploi) des jeunes soit assez sensible à la spécification économétrique retenue. En outre, Forgeot (1996) utilise des séries trimestrielles, lui permettant d'étudier plus particulièrement la période 1980-1994.

L'une des principales difficultés dans le choix de la spécification économétrique tient à la recherche du modèle théorique sous-jacent : il semble qu'il faille, afin de mieux cerner l'incidence potentielle du SMIC sur l'emploi ou le chômage des jeunes, redéfinir leurs différents statuts sur le marché du travail. Selon les travaux de Marsden et Ryan (1992), il existe une diversité du lien entre le salaire et l'emploi selon les secteurs, les types d'emploi et les formes d'insertion des jeunes : trois modalités typiques peuvent être distinguées (le modèle d'apprentissage, le secteur marchand dans lequel les jeunes sont en concurrence avec les adultes et le secteur non marchand)²⁵. Or, il est devenu de plus en plus difficile d'établir une distinction claire entre l'emploi, le chômage et l'inactivité, dans la mesure où les dispositifs déployés au cours des quinze dernières années en France n'ont pas cessé de multiplier les statuts hybrides sur le marché du travail : comment traiter, par exemple, de façon statistique un individu titulaire d'un stage ou d'un dispositif de formation qui perçoit une rémunération, mais qui cherche parallèlement un emploi ? L'enquête Emploi ne les considère plus comme chômeurs : les titulaires d'un stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), d'un travail d'utilité collective (TUC) ou

24. En particulier les contrats de formation et les emplois aidés dans le secteur non marchand (TUC et SIVP, dont les stocks ont été particulièrement massifs en 1987 et 1988).

25. Voir l'article de Freyssinet dans « Les jeunes et l'emploi », 1996.

d'un contrat emploi-solidarité (CES) font partie de l'emploi ; ceci signifie donc que toute hausse des dépenses consacrées à ces mesures réduit automatiquement le stock de chômeurs ; ce d'autant plus, que la participation à ce type de programmes augmente avec le chômage ²⁶.

Chômage des jeunes et formation

Comme il n'a pas été possible de montrer que le chômage des jeunes, en France, était dû à un coût du travail trop élevé, il faut regarder du côté du système de formation afin de comprendre pourquoi un grand nombre d'entre eux étaient au chômage sur la période 1970-1994. En effet, l'accès direct à l'emploi, à la sortie du système éducatif, est de plus en plus rare car l'expérience professionnelle est un critère de recrutement de plus en plus utilisé par les employeurs qui favorisent à chaque niveau de qualification les plus expérimentés parmi les jeunes. Au cours des années quatre-vingt, tous les secteurs d'activité ont vu la proportion de jeunes dans leurs effectifs diminuer même les secteurs qui ont créé des emplois. De façon générale, le taux d'entrée vers un emploi ²⁷ des jeunes n'a pas augmenté sensiblement au cours de la période 1970-1994 (tableau 5) alors que le taux de sortie d'emploi a cru considérablement. Dans cette partie, nous analysons la situation des jeunes chômeurs par diplôme et les opportunités qu'ils ont de trouver un emploi. Nous déterminons si le chômage des jeunes, en particulier le chômage des non-qualifiés ²⁸, est révélateur d'un phénomène de file d'attente sur le marché du travail et si le diplôme protège du chômage.

Le diplôme, une arme efficace contre le chômage ?

Le niveau d'éducation de la population active française, mesuré par le plus haut niveau de diplôme déclaré lors des recensements successifs (tableau 9), ne cesse d'augmenter. Plus précisément, l'accroissement du

26. Par exemple sur la période 1985-1994, la corrélation entre le nombre de participants aux programmes actifs et le taux de chômage était positive en France (0,76) (Scarpetta, 1996).

27. Le taux d'entrée vers un emploi des jeunes est mesuré par le rapport du nombre d'embauches sur la population active jeune.

28. Les jeunes non qualifiés sont ceux qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au certificat d'études ou au BEPC.

nombre d'actifs diplômés provient de l'entrée sur le marché du travail de générations de mieux en mieux formées. L'évolution de la répartition des sorties du système éducatif par niveau de formation fournie par la Direction des études prospectives (DEP) du ministère de l'Éducation nationale est à ce titre éloquent (tableau 10).

9. Structure par diplôme des actifs français entre 1962 et 1990

Année	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP ou BEP	BAC	> BAC
1962	49,8	28,7	4,0	9,0	5,8	2,7
1968	37,7	30,2	5	15,4	7,9	3,8
1975	30,7	25,8	6,5	19,4	9,3	8,3
1982	29,7	19,1	7	22,2	11,1	10,9
1990	21	14,5	8,1	28,1	13,1	15,2

Source : Enquête Emploi, INSEE.

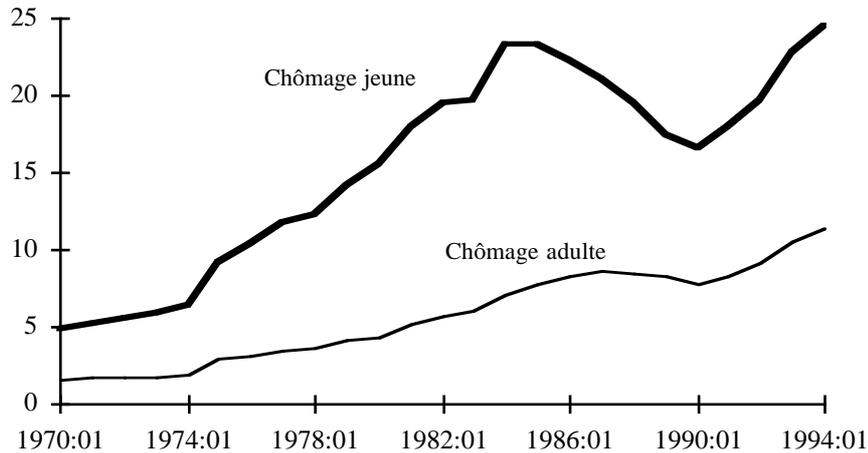
10. Sorties du système éducatif de 1975 à 1993, apprentissage inclus

Niveau de formation	1975	1980	1985	1990	1994
Non qualifiés	22,3	15,8	15,4	11,7	8,3
CAP ou BEP	41,7	47,5	45,2	34,7	26,1
Niveau BAC	10,9	10,4	8,8	8,8	13,4
> BAC	25,1	26,3	30,8	44,8	52,2
Effectifs de sortants	764	832,2	796,4	770,4	775,2

Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale.

Malgré un taux de scolarité qui ne cesse d'augmenter en France ces vingt dernières années, le chômage des jeunes continue d'augmenter en particulier relativement au chômage des adultes (voir graphique 3). Une des explications est que le chômage des jeunes est en majorité composé de jeunes non qualifiés, ces derniers étant plus exposés au risque de chômage que les jeunes qualifiés : en effet, ils représentent plus de la moitié des jeunes chômeurs au cours des vingt dernières années (tableau 11). Cependant, le nombre de jeunes diplômés augmentant, leur part dans le chômage des jeunes ne cesse de croître notamment depuis 1992 ainsi que leur taux de chômage (tableau 11), ce qui laisse supposer que les jeunes diplômés éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail.

3. Le chômage des jeunes et des adultes



Source : Enquête Emploi, INSEE.

11. L'ampleur du chômage des jeunes par diplôme

En %	1983	1986	1992	1996
Taux de chômage des jeunes non qualifiés	25	31	28	36
Part des non qualifiés dans le chômage des jeunes	54	53	52	47
Taux de chômage des jeunes qualifiés	10,3	14,8	12,2	18,8
Part des qualifiés dans le chômage des jeunes	9,7	9,6	12,5	24,5

Source : enquête Emploi, INSEE.

Ainsi, le chômage des jeunes grandissant, ceux-ci semblent choisir de plus en plus massivement de continuer leurs études. Cet allongement sensible de la scolarité et l'accroissement considérable de diplômés du secondaire et du supérieur, conduisent à une offre de travail des jeunes qualifiés croissante et en phase avec le développement du marché du travail qui, sous la double influence du progrès technique et de l'intensification de la concurrence, demande de plus en plus de qualification. On ne peut donc pas raisonnablement parler de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en France en 1996. Cependant, malgré cette augmentation des besoins des marchés parallèlement à la hausse du niveau de qualification, le taux de

chômage des jeunes qualifiés ²⁹ a crû au cours de la période 1983-1996 : en fait, il a augmenté de 1983 à 1986, a décru au cours de la période 1986-1992 puis a augmenté de 1992 à 1996 (tableau 11).

La demande de travail très qualifié n'a pas suffisamment augmenté, en particulier au cours des années quatre-vingt-dix, pour absorber le flux croissant de jeunes diplômés. Les postes d'encadrement, notamment les postes de niveau intermédiaire, sont loin d'avoir été pourvus par les diplômés du supérieur comme le montrent Goux et Maurin ³⁰ (1993), les entreprises préférant fréquemment recourir à la promotion interne de salariés moins diplômés mais plus expérimentés. Ainsi, la pénurie d'emplois qualifiés a pesé plus lourdement sur les jeunes diplômés que sur les adultes moins diplômés mais plus expérimentés.

Une autre explication du chômage des jeunes qualifiés est qu'il existe une inadéquation entre le système de formation et les besoins réels de l'économie ³¹. Par exemple, Sneessens (1994) montre que la France, au cours de la période 1974-1994, a connu une augmentation du chômage structurel due à l'inadéquation des qualifications. Cependant, constatant que la part des entreprises contraintes par le manque de main d'œuvre qualifiée est faible à la fin des années quatre-vingt, l'auteur reconnaît que la persistance du chômage n'est pas due à un effet direct de la main d'œuvre qualifiée. Bourdet et Persson (1991, 1994) utilisent la courbe de Beveridge pour étudier le chômage d'inadéquation chez les jeunes en France et en Suède. Ils montrent que la persistance du chômage des jeunes en France est due à un niveau insuffisant de la demande agrégée et à une dégradation du processus d'ajustement entre les offres et les demandes d'emplois. Cependant, selon eux, la mise en place de dispositifs pour l'emploi des jeunes a compensé les effets d'une telle dégradation. Mais la méthodologie utilisée, ainsi que l'interprétation que Bourdet et Persson (1991, 1994) donnent des résultats, sont sujet à caution ³².

Malgré l'accroissement continu du niveau de formation des jeunes ³³ au cours des vingt dernières années, environ 280 000 jeunes sans qualification

29. Les jeunes qualifiés sont ceux détenteurs d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat général ou professionnel.

30. Parmi les postes créés entre 1982 et 1991, 17 % des postes de cadres supérieurs et 35 % des postes de cadres moyens ont été pourvus par des diplômés de niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

31. La courbe de Beveridge qui relie le taux de chômage au taux d'emplois vacants est l'instrument privilégié pour mesurer le chômage d'inadéquation. La relation qui lie les deux variables est négative : lors d'une expansion économique, le taux d'emplois vacants augmente alors que le taux de chômage diminue. Un déplacement de la courbe de Beveridge vers la droite reflète alors une dégradation de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, puisqu'à un même taux de chômage correspond un taux d'emplois vacants supérieur.

32. Gautié (1996) fournit une critique exhaustive des travaux de Bourdet et Persson (1991, 1994).

33. En 1996, plus de 91 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans, 44 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans et 5 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans sont scolarisés.

étaient au chômage en 1996. Cette situation n'est pas nouvelle et revêt un caractère récurrent, en particulier depuis 1983³⁴ (tableau 11). Ainsi, le taux de chômage des jeunes non qualifiés, après avoir connu une légère décline jusqu'en 1992, n'a pas cessé d'augmenter depuis pour atteindre 36 % en 1996 (tableau 11). Plus précisément, l'ensemble des jeunes chômeurs non qualifiés constitue pratiquement la moitié du total des jeunes chômeurs depuis 1983, excepté en 1996. Les inégalités consécutives à l'abandon de la scolarité avant d'avoir achevé le second cycle des études secondaires, sont accentuées par les systèmes de formation permanente qui ont tendance à favoriser les travailleurs les plus qualifiés. Ainsi, une personne exclue du système scolaire dès l'adolescence devient également exclue du marché du travail. Sa probabilité de trouver un emploi est faible et il lui est difficile d'améliorer sa qualification. Par conséquent, il n'est pas un concurrent pour les jeunes et les adultes ayant un emploi³⁵. Une intervention publique adaptée en matière de formation permet d'éviter une situation économique dans laquelle coexistent chômage élevé et faible croissance, le lien positif entre éducation et croissance ayant été maintes fois mis en évidence tant sur un plan théorique qu'empirique (Mankiw, Romer et Weil, 1992 ; Barro et Sala-i-Martin, 1995). En effet, un faible investissement en capital humain a un effet négatif sur la croissance et une croissance faible n'améliore pas l'emploi, ce qui n'incite pas à accroître l'investissement en capital humain. Ainsi, une politique de formation permet de modifier la composition de l'offre de travail et d'adapter la structure de l'offre à la demande croissante de travail qualifié. Cependant, comme les investissements en matière de formation sont coûteux et soumis à de nombreuses externalités, l'intervention publique est alors nécessaire.

L'étude du caractère cyclique et persistant des taux de chômage par diplôme pour les hommes (h) et les femmes³⁶ (f) âgés de 15 à 24 ans sur la période 1970-1995 montre que le taux de chômage est d'autant plus contracyclique que les jeunes chômeurs, hommes ou femmes, sont peu qualifiés (tableau 13). Ainsi, les jeunes non qualifiés sont les premiers touchés par les fluctuations conjoncturelles du marché du travail, résultat que mettent en évidence Meron et Minni (1995).

De même, le taux de chômage est d'autant moins persistant que les jeunes, hommes ou femmes, sont très qualifiés (tableau 12). Ce résultat traduit le fait que la probabilité pour un jeune chômeur qualifié de trouver un emploi est plus élevée que celle d'un jeune chômeur non qualifié.

34. Les données relatives au diplôme dont nous avons besoin ne sont pas disponibles avant 1983.

35. Nous avons montré auparavant qu'il n'y a pas de lien entre les chômeurs adultes trouvant un emploi et les jeunes inactifs devenant chômeurs ou les jeunes chômeurs devenant inactifs.

36. L'étude du chômage des jeunes par diplôme nécessite pour être complète une discrimination par sexe. C'est pourquoi nous distinguons les jeunes hommes chômeurs des jeunes femmes chômeuses.

12. Cyclicité et persistance des taux de chômage des jeunes par diplôme

Chômeurs	Non qualifiés (h)	Non qualifiés (f)	CAP ou BEP (h)	CAP ou BEP (f)	Niveau BAC (h)	Niveau BAC (f)	> BAC (h)	> BAC (f)
C(,y) (1)	-0,43	-0,38	-0,35	-0,29	-0,18	-0,21	-0,16	-0,16
AC(1) (2)	0,87	0,86	0,84	0,86	0,62	0,76	0,36	0,66

(1) C(y) représente la corrélation d'une variable avec le cycle économique.

(2) AC(1) représente l'auto-corrélation à l'ordre un.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

La file d'attente, une explication du chômage des jeunes non qualifiés

Nous venons de montrer que le diplôme est un bon discriminant du chômage des jeunes : la situation des jeunes chômeurs qualifiés est de nature plus temporaire et moins contracyclique que celle des chômeurs non qualifiés. Nous complétons l'étude du chômage des jeunes par diplôme en montrant si la file d'attente à laquelle les jeunes entrant sur le marché du travail sont soumis concerne plus les jeunes non qualifiés que les jeunes qualifiés. Pour cela, nous régressons les taux de chômage des jeunes hommes et femmes par diplôme sur un ensemble de variables explicatives dont le taux de scolarité et le résidu de l'équation expliquant le taux de chômage des adultes à partir de l'activité économique, un indicateur de salaire³⁷ et une tendance (tableau 13). Ce résidu est alors purgé des éléments communs au chômage des jeunes et des adultes : il rend compte de l'incidence sur les jeunes de la situation des adultes sur le marché du travail. Par conséquent, cette variable capte le phénomène de file d'attente auquel les jeunes sont confrontés sur le marché du travail. Pour bien comprendre ce que cette variable « file d'attente » illustre, prenons l'exemple d'une entreprise qui n'emploie que des personnes âgées de 25 à 60 ans et qui ferme ses portes. Dans ce cas, toutes choses égales par ailleurs³⁸, le flux d'entrée au chômage des adultes augmente, ce qui, à niveau de diplôme donné, relègue les jeunes sortant du système scolaire et les jeunes chômeurs en quête d'un emploi derrière ces adultes chômeurs.

37. Nous retenons comme indicateur de salaire soit le coût salarial brut minimum rapporté au coût salarial brut moyen soit le salaire brut minimum rapporté au salaire brut moyen. Les résultats de l'estimation ne sont pas sensibles au choix de l'un ou l'autre indicateur.

38. Plus précisément, à activité économique et coût du travail inchangés.

13. Estimation des taux de chômage des jeunes par diplôme ¹

Taux de chômage	Non qualifiés (h)	Non qualifiés (f)	CAP ou BEP (h)	CAP ou BEP (f)	Niveau BAC (h)	Niveau BAC (f)	> BAC (h)	> BAC (f)
Constante	1,8	7,7*	0,9	3,6*	0,2	1,3	-0,3	-1,5
Tendance	2,8*	10,6*	2,2*	4,6*	1,2	2,7*	-0,01	-1,1
Taux de scolarité	-1,8	-7,3*	-1,0	-3,3*	-0,2	-1,4	2,5*	2,1*
File d'attente	1,4	1,9*	1,6	1,1	0,45	0,2	2,1*	1,9
R2	0,92	0,95	0,89	0,93	0,68	0,84	0,66	0,60
DW	1,44	1,72	1,82	1,55	1,41	1,74	1,40	1,63

1. Seules les statistiques de Student sont présentées : * indique qu'elles sont significatives au seuil de 5 %.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

L'indicateur de file d'attente est significatif et de signe positif pour les jeunes chômeurs très qualifiés, hommes et femmes, ainsi que les jeunes femmes chômeuses non qualifiées ; ces jeunes chômeurs sont évincés des emplois disponibles par les adultes. Le fait que l'indicateur de file d'attente influe également sur le chômage des jeunes hommes et femmes très qualifiés constitue un élément d'appréciation du débat portant sur la pénurie de main d'œuvre qualifiée en France au cours des vingt-cinq dernières années. Au vu de ce résultat, il semblerait qu'il y ait eu pénurie de main d'œuvre qualifiée en France au cours des vingt-cinq dernières années. La hausse du taux de scolarité explique la baisse du taux de chômage des jeunes chômeurs, hommes et femmes, non-qualifiés et de ceux qui ont un CAP ou un BEP. Par contre, il est la cause du taux de chômage élevé des jeunes très qualifiés, hommes et femmes. Ce résultat s'explique par le fait que lorsque le taux de scolarité augmente, la proportion de jeunes qualifiés augmente et celle des jeunes non qualifiés baisse dans la population jeune totale. Par conséquent, la proportion de jeunes qualifiés augmente dans la file d'attente alors que la proportion de jeunes non qualifiés baisse.

Formation et ancienneté passée au chômage

Comme nous venons de le souligner à plusieurs reprises, le diplôme semble être, depuis le milieu des années quatre-vingt, une protection efficace contre le chômage même si l'ancienneté sur le marché du travail, ou celle passée au chômage, et le secteur d'activité choisi par les jeunes sont des éléments déterminants dans la quête d'un emploi (Meron et Minni,

1995; Moncel et Rose, 1995). En effet, le taux de chômage diminue au fur et à mesure que le temps écoulé depuis la sortie du système éducatif augmente et ce d'autant plus que le niveau de diplôme est élevé : en particulier, cinq ans après la sortie du système éducatif ³⁹, le chômage concerne 35 % des jeunes les moins diplômés, contre 5 % des jeunes les plus diplômés en 1994.

14. Cyclicité et persistance des taux de chômage des jeunes par ancienneté

Ancienneté	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	< 2 ans	> 2 ans
C(,y)	-0,01	-0,06	-0,09	-0,10	-0,24	-0,42
AC(1)	0,68	0,70	0,44	0,54	0,63	0,81

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Comme le montre le tableau 14, les taux de chômage des jeunes par ancienneté passée au chômage sont d'autant plus contracycliques que leur ancienneté est longue. Ainsi, à ce stade de l'analyse, nous constatons qu'il existe un lien entre le niveau de qualification et l'ancienneté passée au chômage : plus les chômeurs sont diplômés, moins l'ancienneté passée au chômage est élevée. En effet, les taux de chômage des jeunes non qualifiés et celui des jeunes ayant passé plus d'un an au chômage sont plus contracycliques, plus persistants que les taux de chômage des jeunes très qualifiés et des jeunes ayant passé moins de six mois au chômage. Afin de confirmer l'existence de ce lien, nous régressons les taux de chômage par ancienneté de chômage sur les variables qui expliquent les taux de chômage des jeunes par diplôme (voir tableau 13).

15. Estimation des taux de chômage des jeunes par ancienneté de chômage ¹

Taux de chômage	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	< 2 ans	> 2 ans
Constante	1,1	-2,7*	-2,4*	1,9	2,3*	2,8*
Tendance	0,3	-2,98*	-2,4*	-1,7	-0,00	2,0*
Taux de scolarité	-0,3	3,4*	3,6*	0,4	-0,2	-2,2*
File d'attente	-2,8*	-1,8	-1,8	2,5*	2,1*	2,3*
R2	0,73	0,60	0,62	0,58	0,45	0,75
DW	1,63	1,72	2,23	1,96	1,79	1,74

1. Seules les statistiques de Student sont présentées : * indique qu'elles sont significatives au seuil de 5 %.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

39. La période de forte sensibilité à la conjoncture est passée.

Les résultats ne sont pas interprétables pour chacun des taux de chômage des jeunes par ancienneté. Cependant, une tendance se dégage assez clairement : le taux de scolarité influence positivement le taux de chômage des jeunes ayant passé moins de six mois au chômage mais négativement le taux de chômage des jeunes étant au chômage depuis plus d'un an. Ceci confirme le lien mis en évidence précédemment entre le niveau de diplôme et l'ancienneté passée au chômage : parmi les chômeurs de faible ancienneté, on trouvait surtout des jeunes très qualifiés, alors que parmi ceux ayant une ancienneté plus longue, on trouvait plutôt des jeunes non qualifiés. La prise en compte d'un indicateur de file d'attente sur le marché du travail confirme cette interprétation. En effet, le chômage des jeunes dont l'ancienneté au chômage est supérieure à un an est en partie dû à un phénomène de file d'attente, ce qui corrobore l'idée selon laquelle le chômage de longue durée concerne plutôt les non-qualifiés. En revanche, une dégradation de la situation des adultes sur le marché du travail tend à améliorer la situation des jeunes qui sont au chômage depuis moins de six mois, ce qui confirmerait l'idée selon laquelle, en situation déprimée, l'on crée des emplois temporaires profitant aux jeunes qui sont depuis peu au chômage plutôt qu'aux adultes ayant déjà un emploi ou étant chômeurs⁴⁰. Ce fait rend compte d'une situation dans laquelle la pénurie d'emplois pèse plus sur les jeunes quel que soit leur niveau de diplôme que sur les adultes.

Finalement, il est très difficile de parler du chômage des jeunes en général : la situation d'un jeune chômeur sans qualification diffère de celle d'un jeune chômeur très qualifié. Ainsi, le diplôme reste une arme efficace contre le risque de chômage : les jeunes chômeurs très qualifiés sont moins sensibles que les jeunes chômeurs non qualifiés aux variations cycliques de l'activité économique et passent moins de temps qu'eux au chômage. D'ailleurs, les conditions d'embauche des jeunes non qualifiés et le type d'emplois qui leur est proposé confirment la précarité de leur situation sur le marché du travail. En effet, les jeunes non qualifiés sont plus exposés au risque de chômage, étant particulièrement concentrés dans des secteurs où la flexibilité de l'emploi et des salaires est forte. Ainsi, le secteur tertiaire, notamment l'hôtellerie, la restauration, recrute beaucoup de jeunes sans qualification en leur proposant surtout des contrats à durée déterminée, des formules d'apprentissage, ou encore des contrats de stages. De plus, la modification de la structure des emplois s'est faite au détriment du personnel non qualifié, jeune ou adulte, au cours des années quatre-vingt en France⁴¹. Cette diminution de la demande de travail non qualifié, en particulier dans le secteur industriel, est souvent expliquée par la concurrence accrue des pays à bas salaires et par l'introduction de nouvelles technologies.

40. Voir l'interprétation donnée dans la première partie au caractère contracyclique des flux de sortie du chômage des jeunes et des adultes.

41. Durant cette période, la croissance de l'emploi des ouvriers non qualifiés a été de -2,7 %, celle de l'emploi des ouvriers qualifiés, de 0,6 % (OCDE, 1994).

Conclusion

Au terme de cette étude, nous n'avons pas pu trouver de spécificités très marquées du chômage des jeunes par rapport à celui des adultes, en France au cours des vingt-cinq dernières années. En particulier, il ressort de l'étude que les fluctuations du chômage des jeunes et des adultes sont animées par une dynamique jointe, indiquant que le fonctionnement et l'état du marché du travail, eux-mêmes liés au niveau de l'activité économique, sont des variables déterminantes dans l'explication du chômage. De plus, le chômage des jeunes ne semble pas être dû à un coût du travail trop élevé — les jeunes n'étant pas « trop » chers par rapport aux autres catégories de travailleurs. Ainsi, il n'a pas été possible de montrer, à partir des données annuelles issues de l'enquête Emploi, que le coût du travail avait un impact significatif sur le chômage des jeunes au cours de la période 1970-1994. En outre, les problèmes de formation (insuffisance du niveau de qualification ou inadaptation de la formation aux besoins des entreprises) se trouvent exacerbés par le fait qu'il y ait une pénurie d'emplois qui se reporte sur les jeunes en général, mais encore plus sur les jeunes non qualifiés, qui se trouvent relégués en queue de la file d'attente sur le marché du travail.

Aussi peut-on s'interroger sur la pertinence des mesures de la politique de l'emploi ciblées sur une population particulière, en l'occurrence les jeunes⁴². Depuis 1973 en France, les dépenses en politique active de l'emploi pour les jeunes ont pratiquement été multipliées par six et plus d'une cinquantaine de mesures différentes ont été proposées afin de lutter contre l'accroissement du chômage des jeunes. La politique de l'emploi s'est adressée à un nombre de plus en plus important de bénéficiaires dont 45 %, en moyenne sur la période 1973-1994, étaient âgés de 16 à 25 ans (DARES, 1996). Une politique ciblée, si elle modifie la répartition du chômage, mais pas son niveau, ne risque-t-elle pas d'engendrer des effets de substitution ? La hausse des dépenses en politique active de l'emploi ne s'est-elle pas développée en faveur des jeunes, au détriment d'autres catégories, également vulnérables, comme les chômeurs de longue durée, les non-qualifiés ou les femmes ? En outre, même si la politique globale de l'emploi permet de limiter la hausse du chômage, en particulier dans la phase descendante du cycle économique, elle ne peut pas se substituer à une politique macroéconomique d'expansion qui, seule, permet de créer massivement des emplois.

42. A ce propos, voir l'article de D. Cohen paru dans le journal Libération en mars 1997.

Références bibliographiques

ABOWD J.M., et M. KILLINGWORTH, 1981 : « Structural Models of the Effects Wages on Employment by Age Groups », *Report of the Minimum Wage Study Commission*, Vol.V Washington, DC.

ABOWD J.M., F. KRAMARZ, T. LEMIEUX, et D.N. MARGOLIS, 1995 : « Minimum Wages and Youth Unemployment in the United States », papier présenté au séminaire d'été sur le chômage dans les années 80, *CIRANO*, Juillet.

ADIE D., 1971 : « The Lag in Effect of Minimum Wages on Teenage Unemployment », *Proceedings of the Industrial Relations Research Association*, New Orleans.

ADIE D., 1973 : « Teenage Unemployment and Real Federal Minimum Wages », *Journal of Political Economy*, Vol 81(2).

ATKINSON A., O. BLANCHARD, J-P. FITOUSSI, J. FLEMMING, E. MALINVAUD, E. PHELPS, et R. SOLOW, 1994 : *Pour l'emploi et la cohésion sociale*, Presses de la FNSP, Paris.

AUCOUTURIER A.-L., et D. GELOT, 1994 : « Les dispositifs pour l'emploi et les jeunes sortant de scolarité », *Economie et Statistique* n°277-278.

BARRO R., et X. SALA-I-MARTIN, 1995 : « Economic Growth », New-York : MacGraw Hill.

BAYET A., 1994 : « Les salaires de 1991 à 1993 dans le secteur privé et semi-public », *Emploi-Revenus* n° 64, INSEE.

BAZEN S., et J.P. MARTIN, 1991 : « L'impact du salaire minimum sur les salaires et l'emploi des jeunes et des adultes en France », *Revue économique de l'OCDE*.

BENHAYOUN G., 1994 : « The impact of Minimum Wages on Youth Employment and Unemployment in France Revisited », *International Journal of Manpower*.

BOURDET Y., et I. PERSSON, 1991 : « Chômage des jeunes et fonctionnement du marché du travail : les cas français et suédois », *Economie et Statistique* n°249.

BOURDET, Y., et I. PERSSON, 1994 : « Youth Unemployment and Labour Market Policy in France », Conférence annuelle de l'EALE, Varsovie.

BURDA M., et C. WYPLOSZ, 1994 : « Gross Worker and Job Flows in Europe », *European Economic Review* n°38.

BROWN C., C. GILROY, et A. KOHEN, 1982 : « The Effect of the Minimum Wage on Employment and Unemployment », *Journal of Economic Literature*.

BURNS A., 1966 : *The Management of Prosperity*, New York, Columbia University Press.

CAHUC P., et J. MICHEL, 1996 : « Minimum Wage, Unemployment and Growth », *European Economic Review*.

CAHUC P., et A. ZYLBERBERG, 1996 : *Economie du travail*, De Boeck éditeur.

CARD D., et A. KRUEGER, 1995 : « Minimum Wages and Employment : A case study of the Fast Food industry in New Jersey and Pennsylvania », *American Economic Review*.

CARD D., F. KRAMARZ, et T. LEMIEUX, 1996 : « Changes in the Relative Structure of Wages and Employment : A Comparison of the United States, Canada and France », *Document de travail 5487*, National Bureau of Economic Research.

CETTE G., P. CUNEO D., EYSSARTIER, et J. GAUTIE, 1996 : « Coût du travail et emploi des jeunes », *Revue de l'OFCE* n°56.

COMBAULT P., 1995 « Les salaires au SMIC en juillet 1990 », *INSEE*.

CSERC, 1996 : « L'allègement des charges sociales sur les bas salaires », *La Documentation Française*, Paris.

DARES, 1996 : « 40 ans de politique de l'emploi », ministère du Travail et des Affaires sociales, *La Documentation Française*.

DOLADO J., KRAMARZ F., MACHIN S., MANNING A., D. MARGOLIS D., et C. TEULINGS, 1996 : « The Economic Impact of Minimum Wages in Europe », *Economic Policy*, Octobre

ELBAUM M., et O. MARCHAND, 1994 : « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Travail et Emploi* n°58, Vol 1.

EUROSTAT, 1996 : *Rapport sur la population active*.

FORGEOT G., 1996 : « Salaire minimum et chômage des jeunes : quelques nouvelles estimations économétriques », *mimeo* présenté aux journées de Microéconomie appliquée de Liège, juin.

FREYSSINET J., 1996 : « Les déterminants de l'emploi des jeunes », dans *Les Jeunes et l'emploi, Cahier Travail et Emploi*, La Documentation Française.

GAUTIE J., 1994 : « Le chômage des jeunes en France : problème de formation ou de file d'attente ? », *Document de travail INSEE* n° G9402.

GAUTIE J., 1996 : « L'évaluation de la politique de l'emploi en faveur des jeunes en France », *Centre d'Etudes de l'Emploi*, Dossier 8.

GELOT O., et D. OSBERG, 1995 : « Youth Employment Programs in France », papier présenté au *NBER*.

GOURIEROUX C., MONFORT A., et E. RENAULT, 1987 : « Kullback Causality Measures », *Annales d'Economie et de Statistiques*, Vol 6/7.

GOUX D., et E. MAURIN, 1993 : « La sécurité de l'emploi, une priorité croissante pour les diplômés », *Economie et Statistique* n°261.

GOUX D., et E. MAURIN, 1993 : « Dynamique des professions et adaptation du système productif », *Economie et Statistique* n°261.

GRANGER C., 1969 : « Investigating Causal Relations by Econometrics Models and Cross Spectral Methods », *Econometrica*, Vol 373.

GRAMLICH E., 1976 : « Impact of Minimum Wages on Other Wages, Employment and Family Incomes », *Brooking Papers on Economic Activity*, Vol 2.

HAMERMEESH D., 1981 : « Minimum Wages and the Demand for Labor », *Document de travail NBER* n°656.

HENIN P.-Y., et T. JOBERT, 1993 : « Caractérisation et mesure du chômage », dans *La persistance du chômage*, Economica.

INSEE : « Enquête Emploi : résultats détaillés », de 1970 à 1996.

KAITZ H., 1970 : « Experience of the Past : The National Minimum », Youth Unemployment and Minimum Wages, *Bulletin 1657*, US Department of Labor.

MACHIN S., et A. MANNING, 1994 : « Minimum Wages, Wage Dispersion and Employment : Evidence from the U.K Wages Councils », *Industrial and Labor Relations Review*.

MACHIN S., et A. MANNING, 1996 : « Employment and the Introduction of a Minimum Wage in Britain », *The Economic Journal*, 106.

MANNING A., 1995 « How Do We Know That Real Wages are Too High ? », *Quarterly Journal of Economics*.

MANKIW G., ROMER D., et D. WEIL, 1992 : « A Contribution to the Empirics of Economics Growth », *Quarterly Journal of Economics*, Vol 104.

MARDSSEN D., et P. RYAN, 1992 : « A Contribution to the Empirics of Economics Growth », *Quarterly Journal of Economics*, Vol 104.

MERON M., et C. MINNI, 1995 : « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique* n°283-284.

MEYER R. et D. WISE, 1983a : « The Effects of the Minimum Wage on the Employment and Earnings of Youth » *Journal of Labor Economics*.

MINCER J., 1976 : « Unemployment effects of minimum wages » *Journal of Political Economy*, 84, n°4, august.

MOGHADHAM R., 1993 : « Les causes du chômage en France », mimeo, FMI, juin.

OCDE : « Perspectives de l'emploi », années 1994, 1996.

REBITZER J., et L. TAYLOR, 1995 : « The Consequences of Minimum Wage Laws : Some New Theoretical Ideas », *Journal of Public Economics*.

RYAN P., GARONNA P., et R. EDWARDS, 1991 : *The Problem of Youth* Macmillan, London.

SALVERDA W., 1992 : *Youth unemployment dynamics of the dutch labour market 1955-1988*, Wolters Noordhoff, Groningen.

SCARPETTA S., 1996 : « Assessing the rôle of labour market policies and institutional settings on unemployment : a cross-country study », *Revue économique de l'OCDE* n°26, 1996.

STIGLER G., 1946 : « The Economics of Minimum Wage Legislation », *American Economic Review*, vol 36.

SNEESSENS H., 1994 : « Courbe de Beveridge et demande de qualifications », *Economie et Prévision* n°113-114.